

La fibre
pour tous !

100
MEGA

avec le
**Grand
Nancy**

Visio -
conférence

GrandNancy
numérique

TV3D

TVHD

@



Tout va plus vite
avec la fibre optique



- **Surfez sans contrainte**

Vos téléchargements sont ultra rapides
L'envoi de vos fichiers est quasi instantané
Vous regardez des vidéos en ligne en toute fluidité

- **Téléphonez sans compter**

Vos communications sont illimitées

- **Bénéficiez d'images en haute définition**

Vous avez accès à la TV en HD avec une qualité
d'images et de son exceptionnelle

- **Profitez de tout en même temps**

Vous profitez de tous les services très haut débit en
simultané et sans ralentissement de débit : TV, jeux
en ligne, téléchargement de films...

La Communauté urbaine du Grand Nancy a su s'engager très tôt dans une politique pionnière en faveur de l'accès au « Très Haut Débit » par fibre optique. Depuis 1996, l'ensemble des sites universitaires et de recherche, les établissements hospitaliers, les zones d'activités et les administrations de l'agglomération sont desservis.

Aujourd'hui, dans un souci d'équité territoriale, le Grand Nancy poursuit son avance technologique avec l'extension du réseau de fibres optiques pour permettre aux habitants des secteurs les moins bien desservis (Laneuveville-devant-Nancy, Maxéville, Saulxures-lès-Nancy, Fléville-devant-Nancy, Seichamps, Art-sur-Meurthe, Jarville-la-Malgrange, Tomblaine, Maxéville-Champ-le-Boeuf) et à toutes les entreprises de l'agglomération, d'accéder au très haut débit et ainsi réduire la fracture numérique.

Comment ça marche ?

Support idéal du très haut débit, la fibre optique est la réponse la plus adaptée aux nouveaux usages. Contrairement à l'ADSL qui passe par le câble téléphonique en cuivre, la fibre optique nécessite des travaux d'infrastructure afin de déployer un réseau accessible à tous les opérateurs.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extension du réseau de fibre optique par le Grand Nancy, des offres d'abonnement sont proposées aux particuliers par des opérateurs privés.

Qu'est-ce que le triple play ?

C'est un contrat unique souscrit auprès de votre fournisseur d'accès internet (FAI) qui inclut 3 services :

- le téléphone fixe
- un accès internet
- la télévision

Cette offre est accessible (en fonction des débits) par ADSL, câble ou fibre optique via une box fournie par votre opérateur.

Qu'est-ce que le quadruple play ?

Cette offre commerciale récemment apparue vous permet d'ajouter un service supplémentaire, comme la téléphonie mobile, à votre contrat triple play.

Ce service supplémentaire n'est en aucun cas obligatoire pour accéder à la fibre optique. Vous pouvez si vous le souhaitez conserver votre opérateur de téléphonie mobile.



Temps nécessaire pour transmettre avec	100 photos (300 Mo)	2h de vidéo standard (4,5 Go)	2h de vidéo HD (25Go)
la fibre optique 100 Mbit/s	24 s	6 mn	33 mn
le câble TV 50 Mbit/s en téléchargement 5 Mbit/s en envoi	48 s 8 mn	12 mn 2 h	1 h 6 mn
l'ADSL 10 Mbit/s en téléchargement 1 Mbit/s en envoi	4 mn 40 mn	1 h 10 h (très difficile)	5 h 25 55 h (impossible)

Source : CETE de l'Ouest

Comment se raccorder ?

Vous habitez dans un secteur éligible à la fibre optique. Pour vous raccorder, vous devez vous rapprocher d'un opérateur internet. Une fois votre contrat souscrit votre opérateur relie votre domicile au réseau de fibres optiques du Grand Nancy.

• Vous habitez une maison individuelle

Votre raccordement à la fibre sera réalisé jusqu'à une prise terminale optique à l'intérieur de votre domicile. Le branchement au réseau s'effectuera soit en aérien soit en souterrain en utilisant le fourreau téléphonique existant (le raccordement cuivre actuel reste en place).

• Vous habitez un appartement

L'installation des points de branchements en immeuble permettant le raccordement des clients est soumis à la désignation par la copropriété ou le syndic d'un opérateur d'immeuble.

Dès lors que les autorisations sont délivrées la fibre est déployée à l'intérieur des immeubles. Ainsi, une fois l'immeuble équipé en fibre optique, chacun peut contacter l'opérateur de son choix pour savoir s'il est en capacité de proposer une offre de service et si c'est le cas y souscrire.

Si votre raccordement au réseau de fibre optique ne nécessite pas de travaux, il sera opérationnel dans un délai maximum de 5 semaines.

PLUS D'INFORMATIONS :
<http://100megas.grand-nancy.org>

Ce qu'il faut savoir

L'opérateur de mon choix ne commercialise pas ses services sur la fibre, suis-je obligé de le quitter ?

Non, mais vous ne profiterez pas des nouveaux services offerts par la fibre optique. Si vous avez un besoin immédiat de débit pour internet ou votre télévision, dans ce cas il existe d'autres opérateurs qui commercialisent des services sur la fibre.

Aurai-je la possibilité de souscrire auprès de tous les opérateurs ?

Le réseau est ouvert à tous les opérateurs qui souhaitent commercialiser leurs services sur la fibre. En revanche ce sont les opérateurs qui décident de la date de leur venue en fonction de leurs considérations commerciales (logistique d'accompagnement, centre d'appel, nombre de prises raccordables, ...)

Quels sont les tarifs d'abonnement à la fibre optique ?

L'abonnement dépend des offres des opérateurs (en général à partir de 35 € suivant les services souscrits)

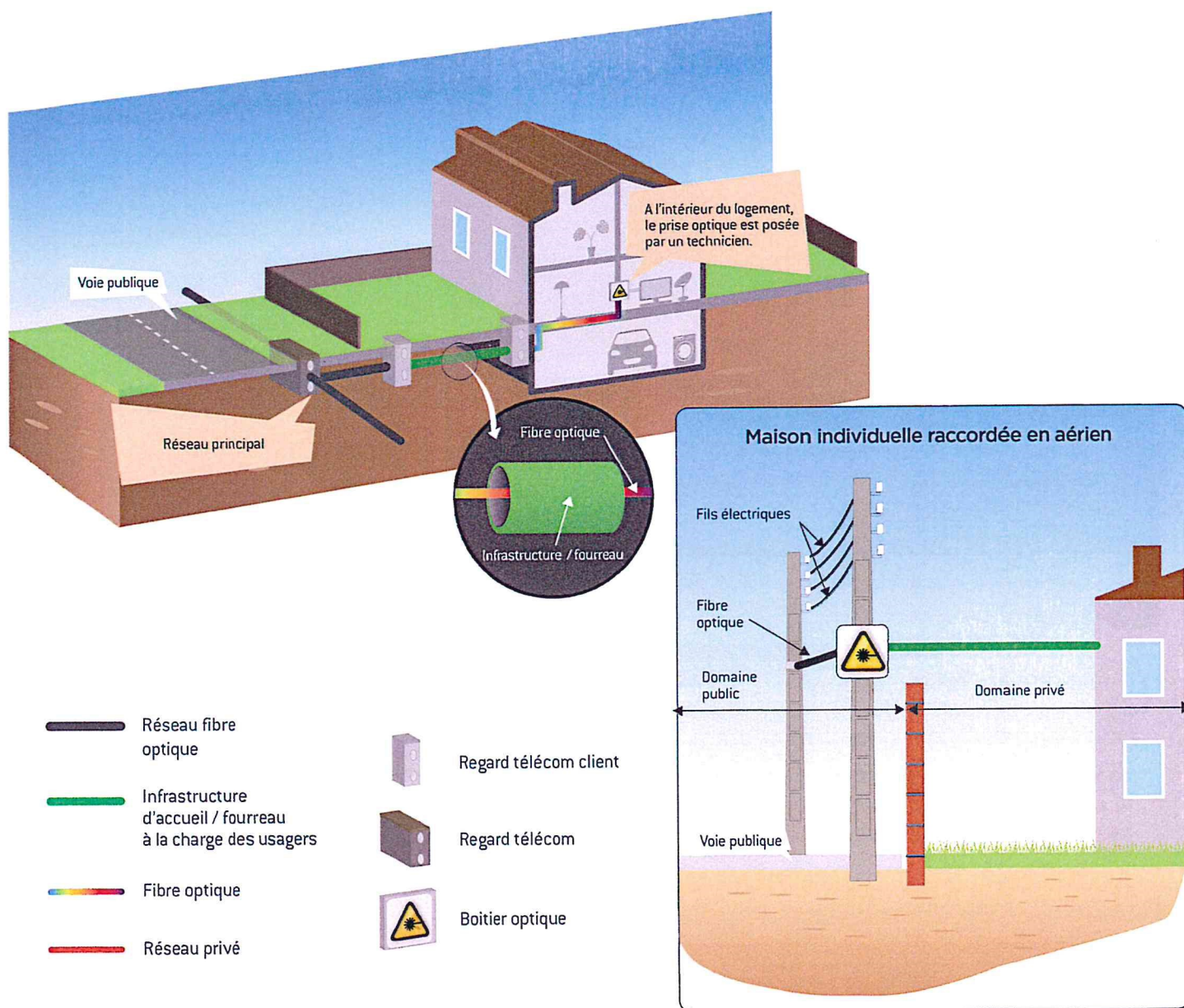
Je suis actuellement chez un opérateur télécom historique, dois-je changer de numéro de téléphone ?

Vous pouvez conserver votre numéro de téléphone actuel (portabilité du n°). Votre nouvel opérateur effectuera toutes les démarches nécessaires sans surcoût.

RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

Vous résidez dans une maison individuelle :

La fibre optique se présente sous la forme d'un câble télécom qui doit être raccordé depuis le réseau public jusqu'à l'intérieur de votre habitation. Ce câble est tiré soit dans des conduits souterrains, soit en aérien. Le Grand Nancy prend en charge cette construction si nécessaire.



Toutes les informations sur le site : <http://100megas.grand-nancy.org>

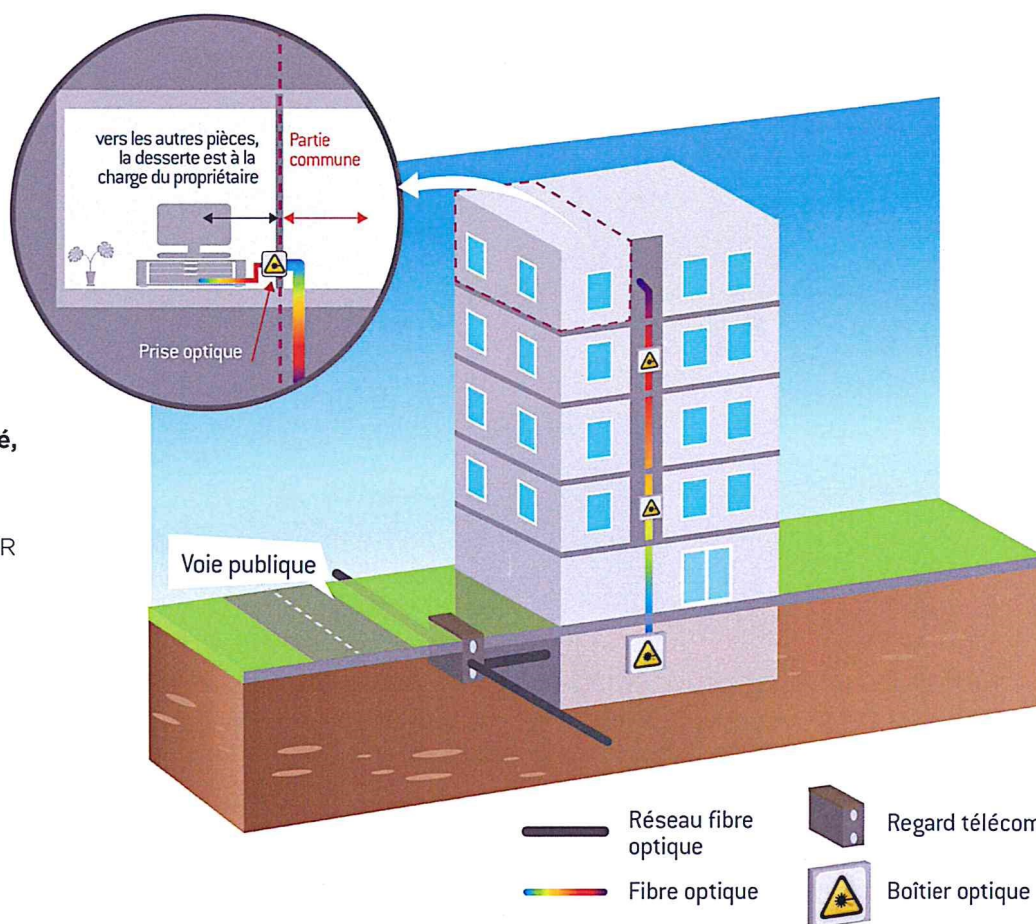
RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

Vous résidez dans un immeuble :

Afin de raccorder votre logement à la fibre optique, les parties communes doivent être équipées. **Pour cela une convention d'opérateur d'immeuble doit être établie entre Tutor Nancy et le propriétaire (ou le Syndic).**

Une fois la convention signée, la fibre sera installée pour l'ensemble de la cage d'escalier. Un appartement sera raccordé à la fibre lorsque son occupant aura signé un contrat avec un opérateur.

Si votre bâtiment n'est pas encore conventionné, demandez à votre propriétaire (ou au Syndic) de se rapprocher de TUTOR Nancy.



Toutes les informations sur le site : <http://100megas.grand-nancy.org>

COMMENT SE DÉROULE UN RACCORDEMENT DANS VOTRE LOGEMENT ?

Votre logement est équipé d'une gaine technique logement (GTL)

Selon la réglementation en vigueur, pour tous logements neufs ou rénovés après le 1^{er} août 2010, vous devez normalement disposer dans votre habitation d'un équipement comprenant la prise optique et la passerelle optique.

Votre logement n'est pas équipé d'une gaine technique logement (GTL)
avec une partie tableau de communication (TC) - voir schéma ci-dessous

La prise optique est posée par un technicien mandaté par Tutor Nancy, à proximité immédiate de l'arrivée télécom existante (distance maximum : 10 mètres). Une alimentation électrique est nécessaire et doit être située à proximité immédiate de la prise optique.

Une fois votre raccordement effectué, vous devez brancher le matériel fourni par votre opérateur (box) sur la passerelle optique (ONT) fourni par Tutor Nancy, cas 1 ou directement sur la prise optique, cas 2.



Pour information : la desserte des pièces à l'intérieur du logement vers les ordinateurs et autres appareils est à la charge du propriétaire.

Toutes les informations sur le site : **www.100megas.grand-nancy.org**

VOUS ÊTES DÉSORMAIS RACCORDÉS À LA FIBRE OPTIQUE !

Découvrez comment souscrire au Réseau Très Haut Débit du Grand Nancy :



Etape 1

Contactez votre opérateur internet afin de savoir s'il peut vous proposer une offre fibre optique remplaçant votre abonnement ADSL actuel.

Etape 2

Si oui, votre opérateur enverra un technicien chez vous pour installer une prise optique. **Dans le même temps, une box fibre vous sera envoyée, vous n'aurez plus qu'à la brancher à réception.**

Etape 3

Si votre opérateur ne peut vous fournir d'offre fibre, 2 choix s'offrent à vous :

- attendre que votre opérateur soit en mesure de vous proposer une offre,
 - changer d'opérateur vers un opérateur fibre
- Liste disponible sur : www.tutor-nancy.fr

Toutes les informations sur le site : www.100megas.grand-nancy.org